

REGLEMENT INTERIEUR

Le club est responsable des enfants dans le dojo, les parents ou les accompagnants restent responsables des agissements de leurs enfants dans la cosec et les vestiaires avant et après les cours. Les parents doivent s'assurer de la présence effective du professeur à chaque début de cours afin que le(s) enfant(s) ne restent pas seuls. Les parents doivent récupérer leur(s) enfant(s) dès la sortie du cours. En cas d'absence prévenir l'association. L'association informera les parents des absences répétées des adolescents. L'usage du téléphone est interdit pendant le cours. Les repas ou collations sont interdits dans la salle d'activités sportives. L'association ne reprendra pas un adhérent l'année suivante en cas de problème de discipline ou de comportement inadéquat aussi bien sur le tatami que dans les vestiaires.

JUDO / TAISO / JUJITSU :

Tenue du judoka / jujitsuka : Kimono de judo / ceinture (blanche pour les débutants), Claquettes ou équivalent obligatoires pour aller du vestiaire au tatami, petite bouteille d'eau ou gourde + pour les filles : prévoir en plus un T-Shirt blanc pour mettre sous la veste de kimono et une brassière de sport.

Tenue pour le Taïso : Pantalon de jogging ou bas de kimono de judo, tee-shirt, claquettes ou équivalent
Passeport obligatoire pour tout enfant à partir de benjamins (dès 2010), conseillé pour les poussins (2010 et 2011). Coût du passeport 8€

COTISATIONS :

Toute année non réglée entièrement entrainera la non réinscription l'année suivante.

La cotisation doit être intégralement versée avant le 30 septembre par virement bancaire, liquide ou chèque si réglée en une seule fois.

Toutefois la cotisation peut être réglées en 3 fois.

Le premier versement devra être au minimum de 100€ et peut être réglé par chèque, virement ou liquide.

Les autres versements ne pourront se faire que par virement bancaire ou en liquide. Merci de mettre au dos de chaque chèque le mois d'encaissement ainsi que le nom et prénom de l'enfant.

Tous les chèques seront déposés en septembre, après le 30 aucun chèque ne sera accepté, il faudra privilégier le virement bancaire.

Les adhérents ont accès au tatami uniquement si leur dossier est complet. L'association prendra la décision d'exclure un adhérent en cas d'absence de règlement.

Les cotisations sont dues pour l'année. Elles ne peuvent être remboursées qu'en cas de force majeure (déménagement).

Les feuilles de la CAF (pour ceux qui ont des aides) ne sont remplies et signées, qu'après paiement de la cotisation annuelle complète. Le bureau du club se chargera de prévenir la CAF en cas non-paiement.

N.B. : Les adhérents n'ont accès au tatami que si leur dossier est complet.